

AVIS

RUR.24.0181.AV-Nature

Demande de dérogation émanant du Département de la Nature et des Forêts - Cantonement de Vielsalm visant l'introduction d'individus de Vipère péliade (*Vipera berus*) dans la réserve naturelle domaniale du Plateau des Tailles (sites Fagnes de Sacrawé et Grande fange de Bihain)

Avis adopté le 23/02/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 02/02/2024 (mail), 12/02/2024 (courrier signé)
Références : DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2024 : 1753

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 20 février 2024

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 20 février 2024 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant le respect des demandes exprimées dans l'avis de la Direction DNF de Marche-en-Famenne. Le projet bénéficie déjà d'une expérience de plusieurs années et le dossier donne les garanties indispensables en termes d'encadrement des opérations de réintroduction et de suivi des résultats.

Même si la capacité d'accueil du site est jugée excellente au regard des besoins de la Vipère péliade, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" insiste sur la nécessaire surveillance à appliquer à l'égard du sanglier. La prédation exercée par ce dernier pourrait en effet s'avérer préjudiciable pour la réussite du projet. Il s'agirait alors d'intervenir rapidement pour réduire sa population à un niveau compatible avec les objectifs poursuivis.

Il est en outre utile de mentionner le suivi scientifique actuellement mené sur une vaste population de Vipère péliade introduite dans les Hautes-Fagnes, dont il serait forcément intéressant de tirer les enseignements.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »